



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 23 Janvier 2026*

N° de la délibération : BM/NA/2026/01-01-08

FESTIVAL « MEMOIRES VIVANTES AN NOU » – PLAN DE FINANCEMENT – ÉDITION 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 05

Absent excusé : 01

Délégations : 05

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures dix minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le dix-sept janvier deux mille vingt-six.

Etaient présents (18) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine

Délégations (05) : M. Rénalt SIOUMANDAN, avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR.

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2026/01-01-08**FESTIVAL « MEMOIRES VIVANTES AN NOU » – PLAN DE FINANCEMENT – ÉDITION 2026**

Monsieur le Maire précise que l'organisation du festival nécessite l'adoption d'un plan de financement prévisionnel permettant d'assurer l'équilibre budgétaire de l'opération et de sécuriser la mobilisation des cofinanceurs publics et privés.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention déposées par les associations,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : DE VALIDER le plan de financement prévisionnel du Festival « Mémoires Vivantes An Nou » – Édition 2026.

Dépenses (€) HT		Recettes (€) HT	
Poste de dépenses	Montant	Co financeurs	Montant
Festival MEMOIRES VIVANTES AN NOU	300 000, 00 €	Département	50 000,00 €
		Région	50 000,00 €
		CANGT	30000,00 €
		DAC	25 000,00 €
		Mécénat Caisses des dépôts	10 000,00 €
		DILCRAH	12 000,00 €
		FME	3 000,00 €
		SACEM	3 000,00 €
		Terres Caraïbes	10 000,00 €
		Sponsoring	50 000,00 €
		Fondation Crédit Agricole	2 000, 00 €
		Fondation CASDEN	5 000, 00 €
		Ville de Petit-Canal	50 000,00 €
		Total	300 000, 00 €
Total	300 000, 00 €	Total	300 000, 00 €

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les cofinanceurs et à signer les conventions correspondantes.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 23 Janvier 2026

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine

Les représentés (05) : M. Rénalt SIOUMANDAN, avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR.

Pour expédition en forme

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

971-219711199-20260123-BMNA2026010108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

Publication : 04/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Mme Ornella KINDEUR